

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE MAMERS  
19 septembre 2023

*Date de convocation*  
11/09/2023

*Date d'affichage*  
13/09/2023

*Nombre de membres*  
En exercice 15  
Présents 10  
Votants 12

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture de Mamers et  
publication ou notification

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Mamers s'est réuni le mardi 19 septembre 2023 à dix-huit heures en séance ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame MARCADE Arlette, Vice-Président du CCAS, suppléant l'absence de Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Président du CCAS.

**Présents :**

Madame MARCADE Arlette, Monsieur ETIENNE Jean-Michel, Madame DESLAIS Odile, Madame CHAUVIN Valérie, Madame DELORME Sylvie, Madame LEGER Madeleine, Madame BIDAULT-LHOUSSENE Viviane, Monsieur CHICOINE Philippe, Monsieur MORIN Dominique, Monsieur CORBIN Michel.

**Procuration :** de Madame LUSSON Sylvie à Madame MARCADE Arlette,  
de Monsieur ALLAIN Yves à Monsieur CORBIN Michel.

**Absents et excusés :**

Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Monsieur PAUMIER Régis, Monsieur PERRONIS Romain.

Secrétaire de séance :

**Approbation du PV du 18 juillet 2023 :**

- Le PV du CA du 18 juillet 2023 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

**1. Délibération n° 2023/32 - Demande de renouvellement d'accès au Panier Solidaire**

Le CCAS a été destinataire d'une demande de renouvellement d'accès à L'Épicerie Sociale, concernant Madame L. demeurant à Mamers.

Madame L. a déjà bénéficié de l'accès au Panier Solidaire au mois de février 2023, ce qui lui a permis d'apurer quasiment toutes ses dettes. Un renouvellement d'accès lui permettrait de pérenniser sa situation.

Après avoir entendu l'exposé du secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration accordent un accès à l'Épicerie Sociale « Le Panier Solidaire » **pour une période de trois mois.**

---

## 2. Délibération n° 2023/33 - Demande d'accès au Panier Solidaire

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à L'Épicerie Sociale, concernant Madame C. demeurant à Mamers.

Madame C. est en attente d'une formation d'AVS (Auxiliaire de Vie Sociale) qui commencerait au mois d'octobre. Elle a cumulé plusieurs dette, et se retrouve avec un budget serré.

Elle souhaiterait bénéficier de l'accès à l'Épicerie Sociale.

Après avoir entendu l'exposé du secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration accordent un accès à l'Épicerie Sociale « Le Panier Solidaire » **pour une période de trois mois.**

## 3. Délibération n° 2023/34 - Demande d'accès au Panier Solidaire

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à L'Épicerie Sociale, concernant Madame C. demeurant à Mamers.

Cette demande concerne un couple avec 4 enfants, suivis par Madame RIPOCHE. Monsieur a été licencié de son travail. La famille se retrouve en grande difficulté.

Elle souhaiterait bénéficier de l'accès à l'Épicerie Sociale.

Après avoir entendu l'exposé du secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration accordent un accès à l'Épicerie Sociale « Le Panier Solidaire » **pour une période de trois mois,** Le CCAS demande à ce que l'économie réalisée grâce au Panier Solidaire contribue à rembourser une partie de la dette de Loyer.

## 4. Délibération n° 2023/35 - Demande d'accès au Panier Solidaire

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à L'Épicerie Sociale, concernant Madame T. demeurant à 72600 Mamers.

Cette demande concerne une personne seule, elle perçoit le RSA. Elle a déjà été bénéficiaire de l'Épicerie Sociale l'année dernière. Elle est suivie par Madame GRIMAUULT.

Elle souhaiterait bénéficier de l'accès à l'épicerie Sociale.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration accordent un accès à l'Épicerie Sociale « Le Panier Solidaire » **pour une période de trois mois,**

---

## 5. Questions Diverses

Concernant l'organisation du repas des têtes blanches, plusieurs membres du Conseil d'Administration, souhaiteraient que le repas se déroule plutôt un samedi, afin qu'ils puissent participer à l'organisation de cette journée festive.

Il a été décidé d'envoyer un mail à Monsieur PERRONIS pour voir selon ses disponibilités, afin de préparer la 1ère réunion de travail du Noël Solidaire.

**Fin de la séance à 18h55.**

La Vice- Présidente du CCAS

Arlette MARCADE

